

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2022
Délibération 2023-01-002**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 06/12/ 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Françoise BRESSON, M. Mathieu DESBAT, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Nadine MICHON, Loïc BOUCHARD, Alain NODIN, Marie-Charlotte HERITIER, Aymeric TEVISSEN, Jérôme ECOCHARD, M. Olivier PASQUAL, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme DALLA LIBERA, Mme Isabelle ADELIN, Mme Brigitte BOURGEAY

Etaient Absents excusés : Laetitia PONGE (pouvoir donné à M. Olivier PASQUAL)

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 15 votants : 16

Désignation d'un Secrétaire de séance : Mme Liliane DALLA LIBERA

OBJET : Mise en place d'un tarif complémentaire de location de la salle des sports durant les vacances scolaires

Mme le Maire rappelle que par soucis de maîtrise des budgets liés aux consommations énergétiques, il avait été prévu la fermeture de la salle des sports durant les vacances scolaires.

Or, il s'avère que les clubs de Futsal et Hand ont fait la demande pour utiliser cette salle dans le cadre de l'organisation de stage sportif durant les vacances scolaires.

Afin de permettre à ces clubs et surtout aux enfants la pratique d'un sport durant les vacances scolaires hivernales, Mme le Maire propose qu'un tarif forfaitaire maximum de location de la salle des sports soit fixé sur 1 semaine (chauffage), soit 1200 € / semaine (forfait tenant compte de l'augmentation des coûts de l'énergie). Ce plafond sera modéré en fonction des consommations réelles.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ACCEPTTE la mise en place d'un tarif forfaitaire maximum de 1200 € / semaine pour toute utilisation de la salle des sports par les clubs sportifs durant les vacances scolaires hivernales.

DIT que ce tarif sera modéré selon la consommation réelle constatée par les services de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Mme la secrétaire de séance,
Mme Liliane DALLA LIBERA



Mme le Maire,
Marie-Pierre TEYSSIER